

Directives pour la Maturité professionnelle 2 (MP 2) Orientation Economie et services, Type économie

Agenda

Mars 2026	Vous obtenez votre convocation d'examen personnelle pour vous présenter aux examens. Vous pouvez y lire votre horaire d'examens, les noms des différents experts qui vous examineront, etc.
Mai / juin 2026	Examens de maturité professionnelle
29 juin 2026	Conférence de notes MP
30 juin 2026	Proclamation des résultats. Une liste des candidats qui ont réussi les examens sera affichée à l'accueil de la BFB au parterre et visible (stores montés) depuis l'extérieur sur la Place Robert Walser à midi tapant. Parallèlement, la Direction des examens publiera cette liste sur la page d'accueil de la BFB (www.bfb-bielbienne.ch) également dès midi. Les candidat-e-s qui auront échoué recevront ce jour-là une lettre qui les informera du résultat. De plus nous avertissons par téléphone entre 8h00 et 10h00 les candidat-e-s ayant échoué aux examens.
1er juillet 2026	Cérémonie des diplômes Palais des Congrès, Biel/Bienne

A ORGANISATION, INSCRIPTION

OBJECTIF

L'examen final comporte une partie écrite et une partie orale. Sur la base des résultats des examens de maturité professionnelle et des notes de position, on examinera si le/la candidat-e remplit tous les critères de réussite.

BASES LEGALES

- Loi fédérale sur la formation professionnelle du 13 décembre 2002 et l'ordonnance correspondante du 24 juin 2009.
- Loi sur la formation professionnelle, la formation continue et l'orientation professionnelle (LFOP du 14 juin 2005)
- Ordonnance sur la formation professionnelle, la formation continue et l'orientation professionnelle (OFOP 9 novembre 2005)
- Ordonnance de Direction du 6 avril 2006 sur l'organisation, les conditions d'admission, la promotion. (ODFOP)

COMMISSION D'EXAMEN

La Commission cantonale de maturité professionnelle (CCMP) définit les tâches de la Commission d'examen.

ADMISSION

Est admis à l'examen de maturité professionnelle quiconque

- (a) a suivi les cours de la maturité professionnelle selon les dispositions légales,
- (b) a été admis dans le deuxième semestre,
- (c) s'est inscrit dans les délais
- (d) a payé l'émolument requis.

Le Président de la Commission de maturité professionnelle décide de toute dérogation.

INSCRIPTION

Les étudiant-e-s de la MP 2 définitivement admis-es à suivre le deuxième semestre ne sont pas automatiquement inscrit-e-s à l'examen final. Ils/elles doivent avoir suivi 80% des leçons par branche. La CCMP approuve l'admission. L'examen final aura lieu au sein de l'Ecole dans laquelle la formation sera effectuée.

B DEROULEMENT DE L'EXAMEN FINAL

CONVOCACTION D'EXAMEN, MOYENS AUXILIAIRES

Le/la candidat-e reçoit la convocation d'examen au mois de mars. Chaque enseignant-e informera pour sa branche sur l'emploi des moyens auxiliaires autorisés.

ABSENCE, RETRAIT

Le/la candidat-e qui ne peut pas se présenter à l'examen en raison d'une maladie, d'un accident ou d'un tout autre motif valable doit l'annoncer immédiatement à la Direction des examens. Une incapacité à subir l'examen pour raison de santé sera attestée par un certificat médical.

Le/la candidat-e qui sans raison valable ne se présente pas ou se retire de l'examen n'a pas réussi celui-ci.

Le Président de la Commission de maturité professionnelle décide du bien-fondé de ces motifs. Il indique également la date éventuelle d'un examen complémentaire.

ACCES AUX EXAMENS

Les examens ne sont pas publics. Seuls les représentants des autorités de surveillance et d'examens sont autorisés à y assister.

IRREGULARITES

Toutes irrégularités dans le déroulement des examens ou toutes déloyautés venant d'un-e candidat-e comme l'usage, la préparation ou la transmission de moyens auxiliaires non autorisés doivent être immédiatement signalées à la Direction des examens ou au Président de la Commission de maturité professionnelle.

La Direction des examens resp. le Président de la Commission de maturité professionnelle peut prendre des mesures disciplinaires à l'encontre du/de la candidat-e fautif/fautive, soit :

- (a) l'arrêt de l'examen,
- (b) ordonner la répétition partielle ou totale de l'examen.

DEMANDE D'ALLEGEMENT D'EXAMEN

Les demandes d'allègement d'examen (demande de mesures de compensation des désavantages) doivent être mentionnées sur le formulaire d'inscription et déposées définitivement avant fin novembre de l'année en cours du passage des examens finaux.

Les demandes déposées après novembre ne seront pas prises en considération.

Branches d'examen

La matière d'examen est déterminée d'après les programmes-cadres d'études édités par la Confédération et par les programmes d'étude de la maturité professionnelle.

Procédure de qualification (2 premières semaines de juin)

Branches d'examen	Forme de l'examen
Français	Ecrit et oral
Allemand	Ecrit et oral
Anglais	Ecrit et oral
*Diplôme de langues étrangères	Ecrit et oral
Mathématiques	Ecrit
Gestion financière	Ecrit
Economie d'entreprise et droit	Ecrit
Histoire (note d'expérience)	-
TIB et TIP (Moyenne des TIB et moyenne du TIP)	-
Technique et environnement (note d'expérience)	-

*Goethe = Diplôme de l'Institut Goethe (B2)

*Cambridge = First Certificate in English/FCE (B2)

NOTES, MOYENNE GENERALE

Les notes de branche constituent la base du Certificat fédéral de maturité professionnelle.

Le calcul des notes de branche est expliqué dans ces directives.

La moyenne générale de l'examen de maturité professionnelle est constituée de la moyenne de toutes les notes de branche. Elle est arrondie à une décimale.

EXAMENS

Art. 24 Calcul des notes

- 1 Dans les branches où des examens finaux ont lieu, la note se compose à part égale de la note d'examen et de la note d'école.
- 2 La note d'examen correspond à la prestation notée ou à la moyenne des prestations d'examen dans la branche considérée.
- 3 La note d'école correspond à la moyenne des notes des bulletins semestriels obtenues dans la branche concernée ou pour le travail interdisciplinaire.
- 4 Les notes attribuées dans les branches du domaine complémentaire correspondent aux notes d'école.
- 5 Dans le travail interdisciplinaire, la note se compose à parts égales de la note du travail interdisciplinaire centré sur un projet et de la note d'école.
- 6 La note du travail interdisciplinaire centré sur un projet correspond à l'appréciation du processus d'élaboration, du produit final et de la présentation.
- 7 L'art. 16 s'applique par analogie à l'appréciation des prestations et au calcul des notes.

Art. 25 Critères de réussite

1 Sont prises en compte comme critères de réussite de l'examen de maturité professionnelle:

- a. les notes obtenues dans les branches du domaine fondamental;
- b. les notes obtenues dans les branches du domaine spécifique;
- c. les notes obtenues dans les branches du domaine complémentaire;
- d. la note obtenue pour le travail interdisciplinaire.

2. Les conditions de promotion fixées à l'art. 17, al. 4, s'appliquent par analogie.

REUSSITE/ECHEC

L'examen est réussi, si

- I. la note globale est égale ou supérieure à 4.0,
- II. il n'y a pas plus de deux notes inférieures à 4.0,
- III. la somme des écarts à 4.0 des notes insuffisantes ne dépasse pas 2 unités.

NOTIFICATION DES RESULTATS D'EXAMEN

La Direction des examens, au nom de la Commission de maturité professionnelle, communiquera par écrit les notes de branche et la moyenne générale obtenues par les candidat-e-s en leur remettant le bulletin des notes. La remarque „non réussi“ en cas d'échec, ainsi que les indications des voies de recours figureront sur le bulletin des notes.

EXAMEN NON REUSSI

L'examen de maturité professionnelle ne peut être répété qu'une seule fois. Cette répétition a lieu, en général, au plus tôt une année après, dans la même école. Sur demande, le Président de la Commission de maturité professionnelle peut délivrer une autorisation spéciale dans un cas exceptionnel.

La répétition de l'examen comprend toutes les branches dont la note est inférieure à 4,0. Si le/la candidat-e qui répète l'examen ne suit plus l'enseignement de la MP 2, seule la note d'examen sera prise en considération et comptera double. Si le/la candidat-e qui répète l'examen suit l'enseignement de la MP 2, il sera tenu compte des nouvelles moyennes de branche obtenues. Les notes de branche de 4,0 et plus obtenues lors du premier examen seront reprises.

CONSULTATION

Une fois les résultats d'examen proclamés, le/la candidat-e a le droit de consulter ses travaux d'examen.

C Branches d'examen

Branches figurant dans l'attestation des notes de la MP 2 et leur pondération:

Examen de maturité professionnelle

Branches examinées		Année		Bulletin maturité				Note globale au 0.1
				Note de branche expérience examen		arrondi Note branche	pondération Note de branche	
Domaine fondamental								
	Français	Note exp.	EXA	50%	50%	à 0.5	1/9	
	Allemand	Note exp.	EXA	50%	50%	à 0.5	1/9	
	Anglais	Note exp.	EXA	50%	50%	à 0.5	1/9	
	Mathématiques	Note exp.	EXA	50%	50%	à 0.5	1/9	
Domaine spécifique								
	Finances et comptabilité	Note exp.	EXA	50%	50%	à 0.5	1/9	
	Economie et droit	Note exp.	EXA	50%	50%	à 0.5	1/9	
Domaine complémentaire								
	Histoire et institutions politiques	Note exp.		100%		à 0.5	1/9	
	Technique et environnement	Note exp.		100%		à 0.5	1/9	
Travail interdisciplinaire								
	TIB	Note exp.		50%		à 0.5	1/9	
	TIP		EXA		50%			

Examen de maturité

-> 3 branches peuvent être terminées avant la fin de la formation

-> chaque branche avec un examen écrit et oral, notes arrondies à la demi-note (->notes partielles)

-> Note d'examen arrondie à la demi-note

Domaine fondamental

1 Français

Période du déroulement de l'examen fin du 2ème semestre

Forme des examens finaux

Ecrit (rédaction argumentative) 150 min
Oral (analyse de textes littéraires) 15 + 15 minutes (préparation)

Moyens auxiliaires : aucun

Notes

	Pos. 1	note d'examen écrit
+	Pos. 2	note d'examen oral
		: 2
+	Pos. 3	Moyenne des notes d'école du 1er et 2ème semestre
		: 2
=	Note de branche „français“ (compte simple)	

2 Allemand

Période du déroulement de l'examen fin du 2ème semestre

➤ Diplôme de l'Institut Goethe: „Zertifikat Deutsch“ (B2)

ou

➤ Examen interne

Présentation et durée

➤ Zertifikat Deutsch (B2):
Examen écrit et oral. Déroulement selon le règlement B2.

Forme des examens finaux

Ecrit : 120 minutes

Evaluation des activités langagières: réception écrite et orale, production écrite. Les compétences langagières sont évaluées de manière implicite et peuvent pour la grammaire faire l'objet d'une évaluation à part entière.

Oral : 15 à 20 minutes

Evaluation des activités langagières : production orale et interaction orale

Note

	Pos. 1	Goethe B2
+	Pos. 2	Moyenne des notes d'école du 1er et 2ème semestre
: 2		
=	Note de branche „allemand“ (compte simple)	
ou		
	Pos. 1	note d'examen écrit
+	Pos. 2	note d'examen oral
: 2		
+	Pos. 3	Moyenne des notes d'école du 1er et 2ème semestre
: 2		
=	Note de branche „allemand“ (compte simple)	

3 Anglais

Période du déroulement de l'examen

- First Certificate in English printemps, 2ème semestre
- ou
- Examen interne fin du 2ème semestre

Présentation et durée

- First Certificate in English:
Examen écrit et oral; compréhension auditive. Déroulement selon le règlement FCE.

Forme des examens finaux

- Ecrit : 120 minutes
Pour la forme écrite de l'examen, il s'agira de tester la production écrite avec une rédaction et la réception écrite avec une compréhension de texte.
- Oral : 15 à 20 minutes
Pour la forme de l'examen oral, elle pourrait se dérouler en deux parties:
- une évaluation de la réception auditive avec une compréhension auditive,
- une production et interaction orale avec un examen interactif: passage de deux élèves simultanément avec une première partie basée sur un monologue et une deuxième partie d'interaction spontanée entre les deux élèves.

Note

	Pos. 1	FIRST (B2)
+	Pos. 2	Moyenne des notes d'école du 1er et 2ème semestre
: 2		
=	Note de branche „anglais“ (compte simple)	

ou

	Pos. 1	note d'examen écrit
+	Pos. 2	note d'examen oral
		: 2
+	Pos. 3	Moyenne des notes d'école du 1er et 2ème semestre
		: 2
=	Note de branche „anglais“ (compte simple)	

4 Mathématiques

Période du déroulement de l'examen fin du 2ème semestre

Forme des examens finaux

Ecrit : 120 minutes

Moyens auxiliaires: Calculatrice (recueil de formules, calculatrice sans CAS, avec fonction financière élémentaire, sans fonction graphique)

Note

	Pos. 1	Note d'examen
+	Pos. 2	Moyenne des notes d'école du 1er et 2ème semestre
		: 2
=	Note de branche „mathématiques“ (compte simple)	

Domaine spécifique

5 Finances et comptabilité

Période du déroulement de l'examen fin du 2ème semestre

Forme des examens finaux filière post CFC

- Economie et services (type « économie ») écrit : 180 min

Moyens auxiliaires : calculatrice non programmable
CC/CO/LP

Note

	Pos. 1	Note d'examen
+	Pos. 2	Moyenne des notes d'école du 1er et 2ème semestre
		: 2
=	Note de branche „finances et comptabilité“ (compte simple)	

6 Economie et droit

Période du déroulement de l'examen fin du 2ème semestre

- Economie et services (type « économie ») écrit : 120 min

Moyens auxiliaires : calculatrice non programmable
CC/CO/LP

Note

	Pos. 1	Note d'examen
+	Pos. 2	Moyenne des notes d'école du 1er et 2ème semestre
		: 2
=	Note de branche „Economie et droit“ (compte simple)	

Domaine complémentaire

7 Histoire et institutions politiques

Pas d'examen

8 Technique et environnement

Pas d'examen

Travail interdisciplinaire

9 Travail interdisciplinaire

TIP note compte pour 50%

TIB note compte pour 50%